

100 PARC  
 tenu à VICHY  
 Rue Curie  
 -----

Monsieur le GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE, Chargé des Affaires d'Alsace et de Lorraine, à V I C H Y Hôtel du Parc.

Monsieur le Ministre,

Les Consistoires Israélites des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, représentés :

- pour le Bas-Rhin

par son Président, Me. Georges Schmoll, ancien Bâtonnier du Barreau de Strasbourg, Chevalier de la Légion d'Honneur, et par son Vice-Président, M. Edmond Israel, Vice-Président Honoraire du Conseil de Réseau des Chemins de Fer d'Alsace et de Lorraine, Officier de la Légion d'Honneur,

- pour le Haut-Rhin

par ses Membres présents à Cusset et à Vichy :

M. le Docteur Meyer de Mulhouse,  
 M. Emmanuel Schwab de Mulhouse,  
 et M. Maurice Lévy de Colmar,

se permettent d'attirer la bienveillante attention de Monsieur le Ministre sur la situation catastrophique des israélites du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Les autorités allemandes viennent, en effet, d'expulser d'un moment à l'autre de toutes les villes et villages l'ensemble de nos coreligionnaires se trouvant encore dans nos deux départements, en ne leur permettant que d'emporter de petits bagages et une somme d'argent n'excédant en aucun cas 5.000 Fr.

Toute la population israélite de nos départements a été ainsi brutalement arrachée au sol natal et forcée de chercher un refuge dans les autres départements non occupés de la France.

Cette population qui, comme toutes les autorités civiles et militaires l'ont proclamé, a été, pendant les 50 ans de l'occupation allemande, le plus fidèlement dévouée à la patrie française, arrive en ce moment exténuée par un voyage pénible, en partie sans aucun moyen d'existence, en partie avec des moyens extrêmement réduits, ne sachant où se diriger. Parmi ces exilés il y a un grand nombre de vieillards, d'infirmes, de femmes et d'enfants. Il y a extrême urgence que l'Etat vienne au secours de cette vague de nouveaux réfugiés.

Pour les aider autant que possible, nous nous permettons de soumettre respectueusement à Monsieur le Ministre les suggestions suivantes :

- 1.- Il faudrait organiser le plus rapidement possible l'accueil, le classement, l'hébergement et la répartition;
- 2.- leur accorder provisoirement les moyens de vivre honorablement en attendant qu'ils aient pu se tirer d'affaire eux-mêmes;
- 3.- Création par l'Etat d'un fonds suffisant de secours;
- 4.- prendre les mesures nécessaires pour que les réfugiés en question aient la possibilité d'exercer, dans la région qui leur sera assignée, leur métier ou leur profession pour leur permettre d'arriver à nouveau peu à peu à nourrir leurs familles.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner de plus amples renseignements si vous voulez nous accorder une audience.

En vous remerciant d'avance des dispositions que vous voudrez bien prendre, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre profond respect.

signé: G. SCHMOLL  
 PRESIDENT DU CONSISSOIRE.

signé: E. ISRAEL  
 VICE-PRESIDENT DU  
 CONSISSOIRE.